

Vosges du Sud

Composteurs : la com'com assume à nouveau un tiers du prix

Ce mardi 12 novembre, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), réunis en conseil communautaire, ont notamment approuvé la prise en charge par la collectivité d'un tiers du prix des composteurs vendus aux usagers. Cette prise en charge, effective pour la campagne de 2025, avait déjà été mise en place par le passé.

Les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont notamment parlé de compostage il y a quelques jours. Réunis en conseil communautaire le mardi 12 novembre, ils ont approuvé à l'unanimité la prise en charge financière par la collectivité pour la campagne de 2025 d'un tiers du prix des composteurs (bois ou plastiques) vendus aux usagers.

37 € ou 28 € à la charge de l'usager

« Il est proposé qu'il y ait trois intervenants pour ces achats », annonçait au conseil Jacky Chipaux, vice-président de la CCVS en charge des politiques environnementales, de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et des ordures ménagères. Avant de préciser : « Un tiers du prix pris en charge par le Smictom [Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères] de la zone sous-vosgienne, un tiers par la communauté de communes et un tiers par l'usager. Ce qui donne, pour un composteur bois à 111 €, 37 € à la



La prise en charge financière de la communauté de communes dans la vente de composteurs aux usagers va quelque peu changer pour la campagne de 2025.

Photo d'illustration Isabelle Petitlaurent

charge de l'usager, et pour un plastique à 84 €, 28 € pour l'usager. Sachant que le Smictom tend de plus en plus à arrêter la vente de composteurs plastiques au profit des composteurs bois, plus écologiques, facilement recyclables, moins polluants. »

Une prise en charge financière qui n'est pas nouvelle pour la CCVS. « On a déjà eu ce fonctionnement par le passé. Et à un moment donné, le Smictom a décidé de prendre en charge deux tiers. Là, on revient à cette pratique d'un tiers pour chaque partie », ajoutait Jean-Luc Anderhueber, le président de la CCVS.

Distribution directe par le syndicat

« Désormais, le syndicat distribuerait les composteurs di-

« Les composteurs en bois, plus écologiques, facilement recyclables, moins polluants, sont privilégiés »

Jacky Chipaux

rectement, sans recourir aux EPCI [établissements publics de coopération intercommunale, comme la CCVS] à qui il re-facturerait leur quote-part chaque trimestre », précise par ailleurs le rapport présenté lors de cette réunion.

● H.C.